

## La chronique du délégué sécurité club N° 2

« Je suis accueillante et sécurisante, et pourtant je suis parfois ignorée par ceux-la même pour lesquels j'existe. »

Bonjour,

### La piste cyclable

Il peut nous arriver de ne pas l'emprunter pour diverses raisons :

Piste mal entretenue, encombrée de déchets, voir de bris de verre etc...

Que dit le code de la route, quelles sont les responsabilités respectives des piétons, des cyclistes et des automobilistes ?

✓ 2 sortes de pistes cyclables : 1) piste Obligatoire



risque d'amende pour non emprunt: 22€

2) piste Conseillée



La règle générale étant : l'usager le plus faible est toujours considéré comme prioritaire.

- Face à un piéton, le cycliste doit s'arrêter.
- Si une voiture, roulant à gauche, doit tourner à droite, donc couper la piste, le cycliste est prioritaire. (ce qui ne dispense pas de faire attention).
- Si la piste coupe une route à droite, et qu'il n'existe pas de feux de signalisation, c'est le véhicule venant de droite qui est prioritaire.
- Si un véhicule heurte un cycliste sur une route, à côté d'une piste cyclable, ce véhicule est dans tous les cas responsable.

Comme on le voit, même si la loi nous protège, le bon sens nous recommande d'emprunter les pistes cyclables.



Bonne route à toutes et à tous !

